

Les perspectives pour 2020

En 2020, le CPIE de Meuse, la Chambre d'Agriculture et l'Office national des forêts vont à nouveau se mobiliser pour faire vivre le site :

- Organiser une réunion d'information avec les nouveaux élus afin de leur présenter le site Natura 2000,
- Mettre en place des contrats « étangs »,
- Proposer aux agriculteurs de participer au concours des prairies fleuries dans le but de valoriser les prairies riches en flore et bien intégrées dans leur environnement,
- Organiser une promenade pédagogique de découverte des forêts publiques du site à destination du grand public,
- Poursuivre le travail de vigilance écologique.



Les structures animatrices

Pour animer 15 000 ha de sites Natura 2000 et mettre en œuvre les documents d'objectifs, trois structures complémentaires ont décidé de s'associer.

VOUS SOUHAITEZ en savoir plus ?

Pour toutes demandes de renseignements ou alerter sur une situation inhabituelle sur les sites, vous pouvez contacter les structures animatrices :



MEUSE

**COORDINATION / ANIMATION /
COMMUNICATION**
VOLET étangs et zones humides

**CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT DE MEUSE**

14 Rue Chaude
55160 BONZÉE
Tél : 03.29.87.36.65 ou
03.29.88.57.35
www.cpie-meuse.fr



VOLET forêts publiques

**OFFICE NATIONAL
DES FORÊTS**

60 boulevard Raymond Poincaré
B.P. 20018
55001 BAR-LE-DUC Cedex
Tél: 03.29.45.28.22
www.onf.fr/grand-est



VOLET milieux agricoles
et forêts privées

**CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE LA MEUSE**

Les Roises, Savonnières devant Bar
CS 10229
55005 BAR-LE-DUC
Tél : 03.29.83.30.30
www.meuse.chambre-agriculture.fr



**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE LA MEUSE**

La maîtrise d'ouvrage des sites
est assurée par la DDT pour le
compte du Préfet de la Meuse

Parc Bradfer
14 rue Antoine Durenne
55012 BAR-LE-DUC Cedex
Tél : 03.29.79.93.71
Mél : ddt@meuse.gouv.fr



INFOSITE N°2

SITE NATURA 2000 - Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain SITE NATURA 2000 - Forêts des Argonnelles SITE NATURA 2000 - Forêt domaniale de Beaulieu



Les actions 2019 réalisées sur le site Natura 2000

- Finalisation d'une étude complète de l'avifaune sur la forêt domaniale de Lisle et l'adaptation des pratiques de gestion.

DES ACTIONS EN DIRECTION DES EXPLOITANTS AGRICOLES :

- La rédaction d'une notice sur « les bonnes pratiques de fauche »,
- L'organisation d'une journée technique de découverte des oiseaux des milieux agricoles et d'adaptation des pratiques agricoles aux enjeux du site,
- L'organisation d'une réunion concernant les contrats engagés en 2016 en MAEC.

DES ACTIONS EN DIRECTION DES COLLECTIVITÉS :

- Des réunions sur l'étude des évaluations d'incidences liées aux manifestations organisées dans le site et sur sa valorisation touristique (à Revigny-sur-Ornain et à Beaulieu-en-Argonne).

DES ACTIONS EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC :

- Une sortie « Découverte du site Natura 2000 de l'Argonne Meusienne » à Lisle-en-Barrois,
- Une animation de découverte des orthoptères,
- La mise en place d'un stand d'information et de sensibilisation durant la Grande traversée d'Argonne organisée à Beaulieu-en-Argonne.

Une année difficile 2019 pour nos forêts

UNE FOIS DE PLUS, LE CLIMAT DE CETTE ANNÉE 2019 AURA ÉTÉ RUDE POUR NOS FORÊTS D'ARGONNE.

En effet, avec des précipitations quasi réduites à néant dès le printemps et deux vagues de chaleur successives en juillet et août, la végétation risque de pâtir d'un fort déficit hydrique, avec un effet visible pendant quelques années à venir.

À cela s'ajoute une **SITUATION SANITAIRE PRÉOCCUPANTE** pour les frênes, victimes de *Chalara fraxinea* (un champignon pathogène), pour les chênes, qui subissent la pression de chenilles défoliatrices (processionnaires), ou encore pour les résineux, qui croulent sous les populations de coléoptères parasites (scolytes). Que ce soit au vu des effets de la sécheresse, ou de ceux des atteintes sanitaires biotiques (causées par un organisme vivant), il est difficile de ne pas faire le lien entre ces atteintes et les modifications pressenties du climat pour les années à venir.

Le forestier se doit donc de préparer les peuplements arborés afin de les rendre plus résilients à ces changements, c'est-à-dire leur donner une capacité à s'adapter ou à « cicatriser » face à ces pressions environnementales. Et le point clé de cette résilience, c'est la diversité.

DIVERSITÉ DES ESSENCES d'abord : mélanger les essences d'un peuplement, c'est mélanger des comportements différents face à un aléa sanitaire ou climatique. Certaines essences résistent mieux que d'autres à un certain manque d'eau. Certains parasites sont exclusifs d'une essence et ne toucheront pas aux autres. Mélanger les essences d'un peuplement, c'est donc respecter un principe de précaution qui consiste à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Et préparer les peuplements en mélangeant des essences locales typiques des habitats naturels, c'est préserver, dans la mesure du possible, les habitats forestiers qui font tout l'intérêt des sites Natura 2000 d'Argonne, à la fois en tant que tels, mais aussi pour le riche cortège de faune et de flore que vise à protéger Natura 2000.



Chenilles processionnaires

© Henri-Pierre SAVIER - ONF



DIVERSITÉ DES STRUCTURES,

ensuite : les changements climatiques augurant une augmentation des épisodes venteux, il peut être intéressant de conserver sur une même parcelle un vivier de semis et de perches sous les arbres de haut jet, afin de constituer un relais en cas d'atteinte des arbres dominants, premiers touchés par le vent. À l'inverse, conserver un ombrage au-dessus des jeunes semis peut s'avérer opportun face à des épisodes caniculaires plus marqués. On peut alors se poser la question de l'intérêt futur d'une sylviculture de peuplements équiennes (arbres tous du même âge) face à une sylviculture irrégulière par pieds d'arbre ou par petits bouquets, préservant un couvert forestier continu et une régénération diffuse dans l'espace et dans le temps, profitable à la fois au sylviculteur et à la biodiversité forestière.



Chêne sec

© Vincent AUGÉ - ONF

Car le bénéfice est en effet réciproque : préserver par exemple l'habitat forestier des oiseaux, c'est également préserver un vivier de prédateurs des chenilles et autres insectes parasites. Quand on sait qu'un Pic noir consomme jusqu'à 1000 scolytes par jour et par individu, on se rend vite compte que **PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DE NOS FORÊTS, C'EST ÉGALEMENT PRÉSERVER SON CAPITAL PRODUCTIF.**

Jean-Baptiste RICHARD,
Responsable environnement ONF

La forêt privée plus impactée à long terme

PUBLIQUE OU PRIVÉE, LA FORÊT SUBIT ÉQUITABLEMENT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Toutefois, l'inquiétude peut être plus grande sur l'avenir des peuplements que nous connaissons aujourd'hui en forêt privée. La principale cause est son morcellement qui induit des conséquences irréversibles pour les ensembles forestiers du domaine de micropropriété privée qui représente une part importante des forêts privées du site. Le petit parcellaire engendre le plus souvent une absence de cadrage de la gestion qui peut le livrer aux mains d'intérêts économiques peu soucieux de la gestion patrimoniale.

Ces intentions se traduisent le plus souvent par des coupes à blanc avec destruction des sols qui, malgré leurs petites surfaces, finissent par créer de grands « vides forestiers » par leur multiplication. Comment dans ces conditions renouveler la chênaie mélangée sur des unités de gestion inadaptées et au sol déstructuré, pour des propriétaires souvent mal informés et dépourvus de moyens ? L'heure de la restructuration foncière de la micropropriété et de la formation des propriétaires sylviculteurs est plus que jamais arrivée.



© Arnaud APERT

À cela se rajoute le dernier facteur le plus aggravant, celui des populations de gibier en constant accroissement et au fort besoin d'alimentation, dans des forêts à la capacité d'accueil réduite, et dont les premières cibles sont entre autres les chênes et les feuillus précieux, essences patrimoniales de la Forêt d'Argonne. Encore une fois, dans le cas de la micropropriété privée, qui ne dispose pas de surfaces nécessaires, impossible de lutter contre cette explosion des effectifs de cervidés et suidés.

Quant à la protection coûteuse des parcelles, la solution des clôtures et des gaines plastiques est-elle une solution acceptable tant pour la circulation des animaux que d'un point de vue purement environnemental et paysager ? Malgré les efforts des sylviculteurs les plus convaincus, on s'oriente malheureusement vers la disparition de la chênaie au profit des bois blancs, ou dans le moins mauvais des cas, du hêtre. Autant d'incohérences dans la préservation de ces écosystèmes forestiers.

Arnaud APERT,
Conseiller forestier
Chambre départementale
d'agriculture de la Meuse



© Arnaud APERT

ZOOM SUR : le Galéga officinal (ou Sainfoin d'Espagne)

Présent sur le site, le Galéga officinal est une plante invasive, c'est à dire une plante exotique dont la prolifération cause des dommages aux écosystèmes naturels ou des problèmes de santé humaine.

Cette Fabacée (comme le trèfle et la luzerne) à fleurs bleuâtres à pourpréses ou blanches fleurissant de juin à septembre peut mesurer jusqu'à 1,2 m de haut. Elle se développe sur les friches, les bords de cours d'eau et les bords de routes.

Le Galéga officinal présente un risque sanitaire important car il est toxique pour le bétail par ingestion en période de floraison :

- mortel pour le brebis pour 400 g de plante fraîche (ou 100 g sec),
- mortel pour le cheval pour 40 g de plante sèche,
- mortel pour la vache pour 4 kg de plante fraîche.

On peut tenter de l'éradiquer en arrachant manuellement l'ensemble de la plante (racines et parties aériennes) et en surveillant la reprise ensuite. Cependant, son élimination est rendue difficile par la production d'une grande quantité de graines qui peuvent germer plus de 25 ans après...



Saxifraga - Ed. Silvoc